

ATTENTION : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

JEUDI 28 MARS 2013

Ordre du jour

13-16.	Culture – Finances – Programmation culturelle 2013 de la médiathèque – Actions et partenariats – 2 ^{ème} trimestre 2013	2
13-17.	Culture - Finances - Partenariat culturel - Convention avec Jazz O'camelias.....	3
13-18.	Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué	3
13-19.	Economie- Finances- Vente d'un terrain au Groupe BARDON – Projet Soccer	5
13-20.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2012 Commune	7
13-21.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2012 Assainissement.....	7
13-22.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2012 Economique.....	8
13-23.	Finances – Vote des taux d'imposition 2013.....	8
13-24.	Finances – Budget primitif 2013 de la commune	9
13-25.	Finances – Budget primitif 2013 Assainissement	14
13-26.	Finances – Budget primitif 2013 Economique.....	15
13-27.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2013.....	16
13-28.	Personnel – Finances – Emplois d'avenir – Création de trois postes	18
13-29.	Sport – Travaux d'éclairage de l'aire du terrain d'entraînement de Leslégot – Demande de subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur	21
13-30.	Urbanisme – Environnement – Avis sur la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne22	

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le mercredi 20 mars s'est réuni le jeudi 28 mars 2013, en session ordinaire en mairie.

Présents (18) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Christian GASNIER, Yolande GAUDIARE, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Flora RIMBERT, Bernard DANET, Pascal VALCK, Michèle AUFFRET, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Didier NICOLAS, Monique TREMOUREUX, Gérard CARNANDET, Cyril JAN, Arnaud LE BOULAIRE, Jean Claude GUILLEMOT

Absents ayant donné pouvoir (8) : Yves LEROY, Claudine BOSSARD, Sylvaine LE JEUNE, Patricia LE TALOUR, Pascal FONT, Fabienne BONNION, Dominique ABEL, Françoise JAFFREDO respectivement à Bernard DANET, Christian GASNIER, Flora RIMBERT, Gilles LE CALONNEC, Nelly FRUCHARD, Paul MAHEU, Cyril JAN, Arnaud LE BOULAIRE

Absents (1) : Gérard BEAULIEU

Secrétaire de séance : Didier NICOLAS

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Unanimité

Délibération du 28 mars 2013

13-16. Culture – Finances – Programmation culturelle 2013 de la médiathèque – Actions et partenariats – 2^{ème} trimestre 2013

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Afin de promouvoir l'image d'une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte notamment à la culture, la municipalité a engagé depuis plusieurs années un partenariat actif avec les diverses troupes de théâtre et groupes musicaux du secteur du Pays de Vannes. Ce travail a abouti à la programmation des événements suivants pour le 1er trimestre 2013 :

I. PROGRAMMATION DE LA MEDIATHEQUE

A) Avril : « Résidence d'artiste » : Guy Papin, aquarelliste et carnétiste

Cet artiste, également collectionneur de carnets de voyage, propose une exposition de ses carnets à la Médiathèque. Il est également prévu une intervention auprès des enfants de l'accueil de loisirs, la semaine du 22 au 27 avril, pour une initiation au croquis au fusain.

- Date : du 3 au 27 avril
- Coût : Prise en charge des frais de déplacement pour installation de l'exposition à la médiathèque et d'alimentation occasionnés le temps de la résidence (facturation faite par les commerçants de Plescop)

B) Mai : Rencontre avec des illustrateurs jeunesse et séance de tapis de lecture sur le thème du voyage

1) Rencontre avec Bruno Pilorget : les enfants des écoles primaires ayant l'un de ses romans illustrés dans le cadre du Défi Lecture, il nous semblait donc intéressant d'organiser une rencontre. Cet illustrateur, originaire du Morbihan, interviendra donc dans les classes de primaires des écoles Cadou et Ste Anne pour faire une démonstration de son travail et fera également dessiner les enfants selon sa technique. Les réalisations des enfants seront exposées à la Médiathèque.

- Date : 14 et 16 mai, toute la journée – 4 classes par journée – CM1 / CM2 en priorité.
- Coût : 740 € + frais de repas et de déplacement

2) Séances de Tapis de lecture pour les enfants : avec Peggy Daniel, conteuse résidant à Grand-Champ – Séance tout public

- Date : Mercredi 22 mai - une séance le matin et une l'après-midi + prêt d'une malle d'animation (tapis de lecture, accessoires et instruments de musique)
- Coût : 163,96 € + frais de repas + frais de déplacement

C) Erratum : « Rock Da Breizh » : Le 21 janvier 2013, l'assemblée avait approuvé le coût de la diffusion du film documentaire « Rock Da breizh » d'Erwan Le Guillermic. Or le coût de l'intervention de l'auteur était de 150 € et non 50 €. Il convient donc d'approuver ainsi ce coût global : 100 € location film, augmenté des frais d'intervention (150€ HT) et de déplacement du réalisateur.

II. PROGRAMMATION DE LA CHAPELLE ST HAMON ET DE LA SALLE POLYVALENTE

La commune développe depuis des années des actions tendant à mieux connaître le théâtre pour en faire un art accessible à tous. Dans ce contexte, il est proposé l'action suivante :

- Organisateur : l'association « Mon oncle et ma nièce »
- Financeur : Vannes agglo
- Contexte : Festival Les Coquecigrues

Ego le Cachalot

- Artistes : David Delabrosse (Texte/chansons) – Marina Jolivet (Illustrations/manipulations) et Cie
- Genre : Concert animé pour enfant
- Date : 21 avril, 16h
- Lieu : Salle polyvalente

Monsieur Bleu

- Artistes : Collectif Aïe, aïe, aïe
- Genre : Chant lyrique azuré
- Date : 21 avril, 16h et 17h10
- Lieu : Chapelle St Hamon

Coût pour la commune : prise en charge du repas des intervenants (15 env. à titre indicatif)

Annexe : Convention Coquecigrues

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 27 février et 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- approuver le présent programme et les coûts afférents ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la demande de subventions (Conseil général, etc.) et la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-17. Culture - Finances - Partenariat culturel - Convention avec Jazz O'camelias

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Le jazz est souvent perçu comme un genre musical élitiste alors qu'il s'agit avant tout d'un mode de perception et de jeu musical fondé sur l'improvisation, la liberté et le "swing", souvent de caractère gai et entraînant.

Afin de promouvoir cette vision d'une musique riche et accessible à tous, une association s'est créée à Plescop, dénommée "Jazz O'Camélias", avec laquelle la commune a noué un partenariat fructueux en vue d'assurer la programmation et l'organisation du concert de Jazz de rentrée.

Il est proposé aujourd'hui de poursuivre ce partenariat, compte tenu du succès non démenti dont bénéficie cette manifestation, dans les conditions définies l'an passé qui restent inchangées.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 27 février et 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- approuver la convention de partenariat dans les conditions précitées ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-18. Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. HISTORIQUE

Le 6 juin 2006, l'assemblée avait approuvé une convention de partenariat ayant pour ambition de :

- rappeler notre attachement commun à la culture bretonne, ainsi que notre souhait de la développer de manière concertée en mutualisant nos énergies ;
- préciser les deux grands objectifs du partenariat qui étaient déclinés en programme d'actions :

- promouvoir la culture bretonne
- promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte
- exposer la contribution partenariale de l'association (animations culturelles, développement culturel et pédagogique, image de la commune) ;
- définir l'ensemble des aides en nature ou en espèce apportées par la commune pour soutenir les actions partenariales (programmes financiers, moyens humains, moyens matériels) ;
- arrêter les modalités d'évaluation du partenariat ;
- fixer la durée du partenariat, soit 1 an renouvelable par tacite reconduction, à l'exception des participations révisables tous les ans.

II. EVALUATION

Comme convenu, cette convention a fait l'objet d'une évaluation par un groupe composé de 3 représentants de la municipalité (le maire et les adjoints chargés de la culture et des finances) et 3 représentants de l'association.

Ce groupe s'est réuni et ses conclusions ont été portées à la connaissance des différentes commissions en charge de la culture et des finances :

Les objectifs du partenariat	Evaluation
<p>I- Promouvoir la culture bretonne</p> <p><u>Animations culturelles</u></p> <p>1. Le Roué Waroch Il s'agit d'une rencontre annuelle qui intervient traditionnellement dans le courant du mois de février et qui accueille plus de 7000 personnes sur la fin de semaine. L'association en assure l'organisation complète, avec le soutien financier et logistique de la commune. L'association s'engage à : - Assurer la pérennité de ce spectacle qu'elle a bienheureusement initié ; - Promouvoir les divers pans de la culture bretonne (danse, chantées, etc.) ; - Ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables.</p> <p>2. Fête de la musique Organisée aux alentours du 21 juin, cette manifestation permet l'expression de toutes les mouvances artistiques, bretonne notamment. Elle suscite une large adhésion du public qui peut se retrouver ainsi sur un temps de convivialité. L'association et la commune démontrent ainsi que Plescop ne peut être réduite à une commune-dortoir. L'association s'engage à pérenniser l'animation de cette fête de la musique et de la diversité culturelle.</p> <p>3. Gouel breizh (ancienne Fest Yves) Il s'agit d'une fête qui a pour but de regrouper tous les bretons du monde autour d'une date, le 19 mai (jour de la St Yves), et qui vise également à favoriser la diffusion d'une culture populaire, axée sur la rencontre, l'échange et la solidarité. L'association s'engage à pérenniser cette action, qu'elle a initiée à Plescop, et qui prend notamment la forme : - d'une marche chantée et contée, sur un circuit favorisant la découverte du patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune ; - d'un fest noz, le soir même</p> <p><u>Développement culturel et pédagogique</u></p> <p>Conforter le présent et se projeter dans l'avenir : Cet objectif ambitieux peut être réalisé à notre modeste échelle en éveillant les adultes à la langue bretonne, pour le présent, et en intervenant auprès des enfants pour les éveiller à la culture bretonne qu'elle soit musicale, chantée ou dansée.</p> <p>1. Les cours de langue bretonne pour les adultes La langue constitue un élément fort d'une culture. Sa richesse témoigne de son histoire, sa structure révèle sa philosophie. L'association s'engage à : - assurer des cours de langue bretonne pour des groupes d'adultes ; - ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables.</p> <p>2. L'éveil à la culture bretonne des enfants La culture ne peut se résumer à la pratique d'une langue, aussi satisfaisante soit-elle lorsqu'elle intervient en cadre scolaire dès le plus jeune âge. L'association s'engage donc à : - mener dans les écoles des actions destinées à éveiller les enfants à la culture bretonne quelle soit musicale, chantée ou dansée ; - pratiquer à cette occasion des prix raisonnables au regard du coût d'une telle intervention.</p> <p><u>Préserver la mémoire pour les générations futures</u></p> <p>3. La recherche toponymique Comme la généalogie, la toponymie rencontre un intérêt croissant. Quelle que soit</p>	<p>1. Encore une fois, le bilan est très positif, en raison d'échanges forts autour de la culture bretonne et l'écho médiatique : toujours près de 8000 personnes sont passées à Plescop, avec une plus forte affluence le samedi. Tous les médias se sont fait l'écho de l'image positive et ouverte sur le monde de notre commune. Les tarifs pratiqués par l'association restent toujours modestes au regard de la qualité de la programmation.</p> <p>2. Bilan également toujours positif. L'ouverture aux différents genres musicaux et le partenariat avec Plescophonie est toujours appréciée.</p> <p>3. Toujours un bon résultat pour cette fête que le Conseil régional nous incite toujours à développer.</p> <p>Là encore très bon bilan compte tenu des actions nombreuses et pertinentes engagées dans tous les domaines.</p> <p>1. Maintien des trois niveaux en cours du soir de breton, avec une constance dans la participation.</p> <p>2. L'intervention dans les écoles poursuit son développement car Petra Neue est agréée Jeunesse et sports.</p> <p>3. A partir de l'important travail réalisé dans ce domaine, l'association travaille actuellement dans les écoles sur cette</p>

<p>la motivation de cette démarche – connaître le pays où l'on est né ou découvrir l'histoire du pays qui nous accueille –, la recherche toponymique du profane se heurte très rapidement à des questions de méthode et de connaissances de la langue.</p> <p>L'association s'engage à développer progressivement des outils, seule ou en partenariat, permettant de (re)découvrir notre toponymie et les éléments d'histoire qui s'y rattachent.</p> <p>4. Le recueil de la mémoire</p> <p>Les générations passent et emportent avec elles des souvenirs, qui sont aussi les nôtres, faute pour elles de les avoir transmis, faute pour nous de ne pas les avoir recueillis.</p> <p>L'association s'engage à mettre en place progressivement des moyens de recueil de la mémoire des anciens, soit en breton, soit en français.</p>	<p>matière.</p> <p>4. L'association poursuit sa collecte de mémoires avec des "piliers" de la commune.</p>
<p>II- Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte</p> <p>L'association et la commune souhaitent de concert promouvoir l'image de PLES COP comme une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte à la culture, bretonne notamment.</p> <p>A l'occasion de l'évènement phare du Roué Waroch, l'association s'engage à promouvoir l'image de la commune en diffusant en particulier son logo sur les divers supports qu'elle utilise. Ses différents supports médiatiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la presse, avec le partenariat privilégié dont elle jouit avec le quotidien Ouest-France ; - la radio, avec le réseau France bleue, Radio Bro Gwened, Radio Morbihan Sud, Plum FM , etc. - la télévision : avec France 3 et TV Breiz ; <p>Par ailleurs, certains prix remis lors du Roué Waroch porteront l'appellation «partenariat de la commune de Plescop».</p> <p>Enfin, cette dynamique et ce réseau seront activés autant que possible lors des autres manifestations et actions culturelles.</p>	<p>Incontestablement, l'image de Plescop perçoit par son dynamisme et son sérieux compte tenu de la place qui est faite dans la ligne éditoriale de différents magazines ou quotidiens.</p> <p>Emissions de France Bleue en direct lors du Roué WAROCHE (une demi-journée)</p> <p>Couvertures médiatiques régionales</p>

III. CONCLUSIONS

Compte tenu du caractère très positif du partenariat pour la commune, l'association et la promotion de la culture bretonne d'une manière générale, il est proposé de reconduire le partenariat.

Principales remarques :

Le maire considère que ce partenariat est fructueux en termes d'animations sur le territoire.

Arnaud LE BOULAIRE informe qu'il a eu de meilleurs retours sur la fête de la musique dont le programme lui semble varié et qui lui paraît mieux trouver sa place au complexe.

Raymonde BUTTERWORTH approuve le constat sur la richesse du programme mais indique qu'une fête de la musique organisée dehors crée une autre ambiance.

Les participants s'accordent en tout cas sur le choix globalement positif et sur l'intérêt d'externaliser la buvette de telle sorte que les concerts ne soient pas perturbés.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 27 février et 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- approuver le renouvellement de la convention de partenariat dans les conditions définies l'an passé qui restent inchangées à l'exception du montant des subventions examiné lors du vote afférent ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-19. Economie- Finances- Vente d'un terrain au Groupe BARDON – Projet Soccer

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par délibérations des 5 juillet 2010 et 15 décembre 2010, l'assemblée avait décidé de céder à MM. Jean-Marie EVENO et Yann KERMORGANT, ou à toute autre structure juridique pouvant se substituer à eux, un terrain situé dans l'espace économique d'une contenance globale de 5798 m² en vue d'y réaliser un Soccer.

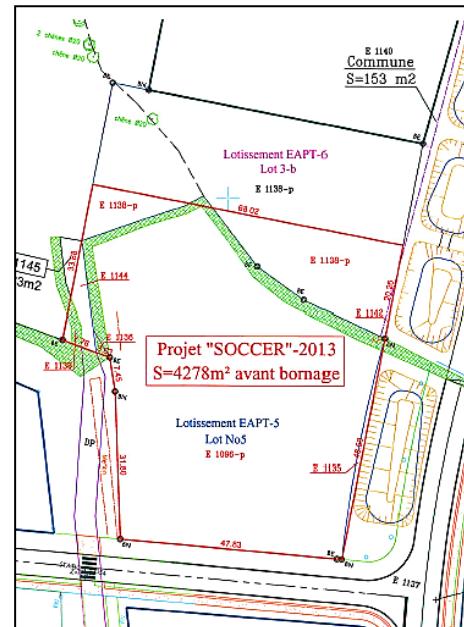
La conjoncture économique actuelle n'a pas permis à MM. Jean-Marie EVENO et Yann KERMORGANT de mener à bien ce projet dans les conditions initialement prévues. Ils ont en effet souhaité confier la construction des murs à un professionnel affirmé, le Groupe BARDON dont le siège est situé à St Grégoire (35), en restant toutefois les exploitants/locataires de l'activité.

Le projet a donc connu des évolutions significatives qui impliquent une réduction de la surface à acquérir à 4278 m² environ.

1) Le projet : Le Groupe BARDON envisage de construire un bâtiment de 2500 m² environ au sein de l'espace d'activités comprenant 1 hall et 1 accueil, 1 aire sportive composée de 3 terrains de football, 3 vestiaires et 3 douches, 1 bureau, des sanitaires, 1 local de rangement, 1 local de réserve et 1 salon.

2) Emprise concernée : Le terrain du projet de soccer est constitué des parcelles suivantes :

- E 1135 (31m²) qui provient de la parcelle E 1099, issue elle-même de la parcelle E169
- E 1136 (1m²) qui provient de la parcelle E 1099, issue elle-même de la parcelle E 169
- E 1138p (669m² env.) qui provient de la parcelle E 1115, issue elle-même issue des parcelles E 338 et E 802
- E 1139 (25 m²) qui provient de la parcelle E 1115, issue elle-même de la parcelle E 168
- E 1142 (7m²) qui provient de la parcelle E 1116 issue elle-même de la parcelle E 802
- E 1144 (57 m²) qui provient d'un ancien communal déclassé lors de la vente au Groupe RUBION
- E 1096p (3488 m² env) qui provient de la parcelle E 169



3) Condition de la cession

Par lettre du 19 mars 2013, M. Vincent BARDON, directeur du Groupe BARDON, nous a confirmé son intention d'acquérir un terrain situé pour partie dans le lotissement 5 et pour partie dans le lotissement 6 de l'espace d'activités. Il est donc proposé d'approuver cette cession dans les conditions suivantes :

- Vendeur : Commune de PLESSCOP
- Acquéreur : Groupe BARDON, ou toute autre structure juridique pouvant se substituer à lui
- Surface : 4278 m² env (E 1096p-E 1135- E1136-E1138p-E 1139—E1142- E1144), à fixer définitivement par le plan de bornage.
- Prix : 48 € HT le m² (sous réserve d'un avis compatible de France domaines), auquel s'ajoute la TVA sur marge en vigueur à la signature de l'acte, soit, à titre indicatif, un prix TTC de 55,49 € avec une TVA sur marge incluse de 7,45 €/m² calculée au taux actuel de 19,60 %, la TVA définitive pouvant évoluer en fonction des taux et/ou de la surface exacte résultant du plan de bornage définitif.

Principales remarques :

Christian GASNIER rappelle qu'il s'agit d'un dossier déjà ancien qui a connu quelques rebondissements et créé quelques inquiétudes, compréhensibles en temps de crise, mais qu'il devrait cette fois pouvoir aboutir.

Il précise par la suite à Gilles LE CALONNEC que la surface restante (par rapport au projet initial) sera ajouté à un ensemble foncier situé au Nord et devrait ainsi permettre un découpage plus intéressant déjà susceptible d'intéresser un preneur ; il note à ce titre un léger frémissement des entrepreneurs mais n'en connaît pas la profondeur. Il indique en tout cas que le nouveau projet s'inscrit globalement dans l'esprit du premier et que l'objectif reste que cela fonctionne bien.

Jean Yves LE MOIGNO précise que la potentielle recette n'a toutefois pas été intégrée au budget à titre prudentiel.

Cyril JAN se demande quelles sont les marges de manœuvre de la commune si le projet capote une fois la construction réalisée. Christian GASNIER lui répond qu'il n'est pas prévu autre chose que du tertiaire dans le futur plan local d'urbanisme, ce qui évite les dérives. Il estime cependant judicieux de l'intégrer dans l'acte après avoir ajusté la délibération en conséquence.

Par ailleurs, le maire considère qu'il s'agit d'un beau projet de loisir sportif. Cyril JAN rebondit en exprimant des inquiétudes par rapport à la proximité avec la maison de retraite. Christian GASNIER rappelle alors que la distance entre les deux établissements est importante, qu'il ne s'agit nullement d'une discothèque et que les flux seront relativement marginaux en fin de soirée.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances" et "Environnement, urbanisme et développement" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- accepter la cession de terrain pour un projet à vocation tertiaire dans les conditions précitées (acquéreur, surface, prix, etc.), le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non-respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;
- solliciter l'aide à la commercialisation auprès de toute structure, si l'intéressé est éligible ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour

désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.

Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération du 28 mars 2013

13-20. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2012 Commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	920 896,13
<i>b</i>	Résultat antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	920 896,13

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	-518 950,62
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-44 947,73
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-563 898,35
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) dont dépenses dont recettes	-333 362,50 844 851,30 511 488,80
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-897 260,85
<i>i = h si <0</i>	<i>Besoin de financement</i>	897 260,85

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	920 896,13
----------	------------------------------------	------------

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2012 dans les conditions précitées.

Pour : 26	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération du 28 mars 2013

13-21. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2012 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	440 306,19
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	<i>Capacité d'autofinancement</i>	440 306,19

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	-335 921,66
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	313 040,80
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-22 880,86
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements) dont dépenses dont recettes	-37 892,13 64 808,17 26 916,04

$h = f+g$	Résultat global	-60 772,99
$i = h \text{ si } <0$	Besoin de financement	60 772,99

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	440 306,19
$k = c-j$	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2012 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-22. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2012 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	-89,42
b	Résultat de l'exercice antérieur reporté	195 977,00
$c = a+b$	Capacité d'autofinancement	195 887,58

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	-6 239,15
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-146 367,28
$f = d+e$	Résultat global à reporter	-152 606,43
g	Résultat des restes à réaliser (engagements) Néant car dépenses réalisées en fonctionnement Néant car recettes réalisées en fonctionnement	
$h = f+g$	Résultat global	-152 606,43
$i = h \text{ si } <0$	Besoin de financement	152 606,43

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	152 606,43
$k = c-j$	En report à nouveau en fonctionnement	43 281,15

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2012 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-23. Finances – Vote des taux d'imposition 2013

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

En 2008, la municipalité avait pris l'engagement fort de réaliser un programme d'investissement ambitieux et d'avenir, sans toutefois augmenter les taux d'imposition.

Nous avions jusqu'ici tenu cet engagement, malgré une crise économique particulièrement grave et malgré des politiques publiques qui privent les collectivités locales de marges de manœuvre décisionnelles et financières.

Dans ce nouveau contexte, nous nous sommes bien entendu interrogés sur l'actualisation de notre engagement.

Compte tenu de nos bons résultats financiers, toujours liés à la gestion de notre développement (politiques foncières et financières, etc.) et la maîtrise de nos dépenses, compte tenu des perspectives qui semblent s'esquisser, il nous a semblé raisonnable de maintenir les taux en l'état. C'était une fois de plus le sens des conclusions semble-t-il partagées par tous lors du dernier débat d'orientations budgétaires.

Aussi, fidèles à nos engagements de 2008, que nous aurons finalement tenu jusqu'au bout, nous maintenons donc ce cap ambitieux, en considérant que nous sommes en mesure de l'assumer sans obérer l'avenir.

Principales remarques :

Cyril JAN constate que les engagements de 2008 sont effectivement tenus et que c'est heureux puisque la commune possède les taux d'imposition les plus élevés de l'agglomération et de la strate. Jean Yves LE MOIGNO et Christian GASNIER lui répondent que cette comparaison n'a pas de sens puisque seul le produit de la base par les taux compte. Si les taux sont élevés mais la base est faible par rapport à d'autres collectivités, le produit s'inscrit dans la moyenne.

Jean Claude GUILLEMOT rebondit en précisant que le produit fiscal par habitant est également supérieur aux communes de la strate. Jean Yves LE MOIGNO relativise la comparaison dans la mesure où le nombre d'habitants effectif de la commune est bien supérieur à celui pris en compte par l'Insee. Jean Claude GUILLEMOT estime alors que ce constat vaut pour toutes les communes de l'agglomération. Jean Yves LE MOIGNO lui rappelle que la commune connaît une progression que ne connaissent pas d'autres communes analogues, et que celle-ci n'est pas prise en compte. Cyril JAN estime en tout cas qu'il est logique qu'il n'y ait pas de hausse. Bernard DANET considère lui-aussi que la comparaison par strate ne tient pas dans la mesure où les résultats du recensement sont faussés.

Christian GASNIER ajoute que la commune ne bénéficie pas du retour de richesse qu'elle crée dans le secteur économique compte tenu du dispositif adopté par la communauté d'agglomération. Il note que malgré cela la commune n'a pas emprunté sur le mandat et que son niveau de dette est donc faible. Il considère donc que les engagements pris sont tenus, et c'est cela qui est important.

Bernard DANET se rappelle que l'opposition avait au demeurant indiqué qu'elle augmenterait les taux de 2,5% sur le mandat, ce que dénie Cyril JAN qui indique n'avoir jamais évoqué la question des taux.

En conclusion, Jean Yves LE MOIGNO demande si les membres du conseil municipal sont bien d'accord sur le maintien des taux et, après le vote à l'unanimité, les remercie dans la mesure où le budget était construit sur la base d'une absence de hausse des taux.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :

TAXES	TAUX 2012	TAUX 2013
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-24. Finances – Budget primitif 2013 de la commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

I. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre (à l'exception de l'article 657), s'équilibre ainsi qu'il suit pour l'année 2013 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
011	Achats et variations de stocks	883 859,00
60	Achats et variations de stocks	410 117,00
61	Prestations de services	314 602,00
62	Services extérieurs	144 340,00
63	Impôts et taxes	14 800,00
012	Charges de personnel	2 428 525,00
65	Autres Charges de gestion courante	425 088,10
	657 Subventions	325 686,10
66	Charges financières	33 360,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	185 000,00

014	Atténuation de charges	19 000,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement en section d'investissement	661 596.90
Total dépenses		4 663 429.00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
013	Atténuation de charges	61 800,00
70	Produits des services	473 081,00
73	Impôts et taxes	2 781 050,00
74	Dotations	1 265 338,00
75	Autres produits de gestion courante	38 480,00
76	Produits financiers	20,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	43 660,00
Total recettes		4 663 429.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2013
48	Informatique mairie	58 070,56
49	Cimetière	2 500,00
50	Sécurité des bâtiments	5 000,00
51	Acquisition de terrains	380 086.37
52	VRD	394 260,16
54	Restructuration du bourg	736 856,73
55	Atelier des services techniques	47 820,00
57	Mairie	12 495,89
61	Ecole RG Cadou	36 891,70
64	Ecole F Dolto	46 585,00
65	Bureau service technique du bourg	1 000,00
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	47 106,00
74	Stade de leslégot	29 800,00
76	Eglise et chapelles	258 854,13
78	Complexe polyvalent R Le Studer	16 600,00
80	Restaurant scolaire	48 600,00
81	Equipement urbain et locaux publics	17 200,00
82	Espaces verts	22 240,00
86	Equipements périscolaires	126 419,00
88	Salles polyvalentes 1 et 2	50 970,00
103	Salle omnisports	3 500,00
118	Salle de sport/dojo/musculation	2 550,00
120	Bibliothèque médiathèque	31 797,54
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	501 762,13
123	ZAC du Park Nevez	81 417,56
125	Salle multifonction de l'ilôt périscolaire	36 000,00
ONA	Opérations non affectées	739 307.35
Total dépenses		3 735 690.12

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2013
51	Acquisition de terrains	160 000,00
52	VRD	10 000,00
54	Restructuration du bourg	67 463,22
76	Eglise et chapelles	96 419,88
120	Bibliothèque Médiathèque	1 525,00
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	392 605,70
ONA	Opérations non affectées	3 007 676.32
Total recettes		3 735 690.12

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE (VOTE)

V. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP2013
13	Subventions d'investissement	17 942,00
16	Remboursement d'emprunts	130 622,00
20	Immobilisations incorporelles	177 579,12
21	Immobilisations corporelles	584 341.16
23	Immobilisations en cours	2 203 647,49
040	Opérations d'ordre entre les sections	43 660,00
041	Opérations d'ordre dans les sections	14 000,00
001	Résultat reporté	563 898.35
Total dépenses		3 735 690.12

VI. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP2013
10	Dotations Fonds divers réserves	1 380 177,13
13	Subventions d'investissement	1 138 013,80
16	Emprunts et dettes assimilées	175 902,29
021	Virement de la section de fonctionnement	661 596,90
024	Produit des cessions	181 000,00
040	Opérations d'ordre entre les sections	185 000,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	14 000,00
Total recettes		3 735 690,12

II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES

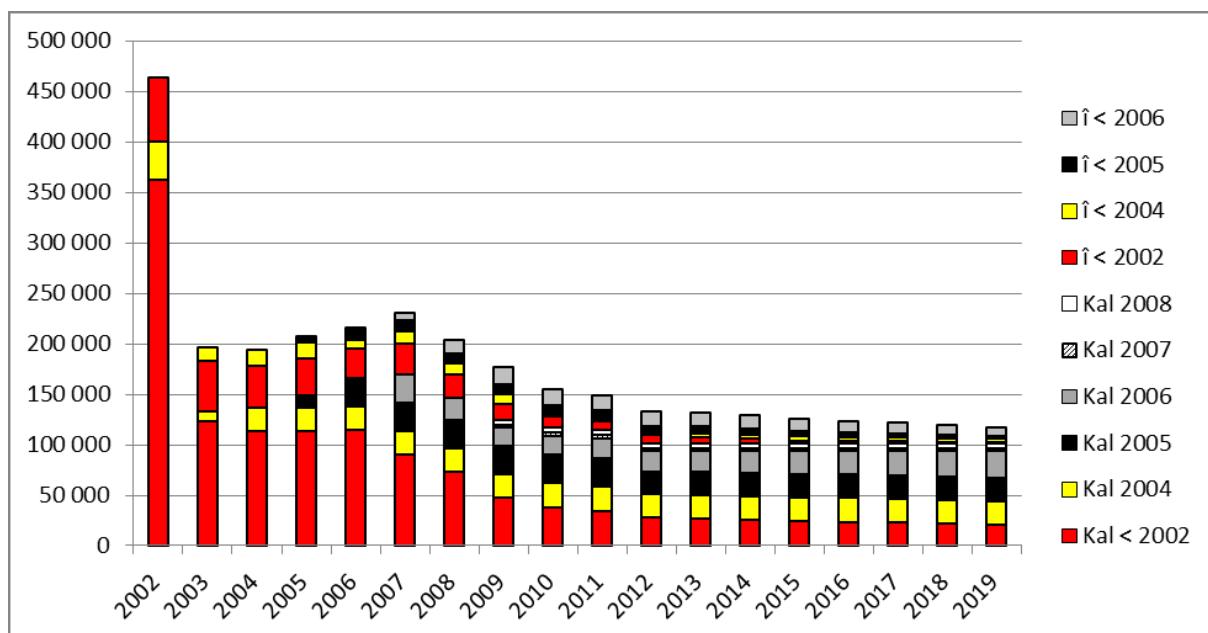
A. Ratios d'équilibre

	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	Strate 2012	BP 13
Nombre d'habitants	4792	4770	4775	4793	4808	4828	
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	575,45	616,93	651,75	689,5	724,57	898	784,18
Produits des impositions directes en euros par habitant	338,45	368,21	407,17	443,74	475,14	435	498,93
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	809	825,13	852,3	919,51	1003,2	1094	956,87
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	424,27	283,39	635,02	669,13	803,81	330	619,57
Encours de dette en euros par habitant	277,35	309,41	252,21	251,27	226,66	896	225,72
DGF en euros par habitant	257,78	216,19	207,64	209,23	200,65	219	194,41
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	60,07	61,07	63,06	63,29	65,72	52,1	64,14
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	75,41	78,37	79,79	77,97	74,83	90	84,78
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	52,44	34,35	74,51	72,77	80,12	30,2	64,75
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	27,61	37,3	36,3	27,33	22,59	82	23,59

Remarque : les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables compris).

B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Hors nouveaux emprunts liés aux investissements lourds en cours, le profil de la dette (hors dette nouvelle qui n'est pas encore connue) laisse apparaître d'intéressantes marges d'avenir.



C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un ou plusieurs exercices. Il importe toutefois de donner une vue actualisée des autorisations de programme / crédits de paiements en cours et qui

méritent d'être modifiées ou précisées à cette occasion pour donner une vue complète des décisions budgétaires prises par l'assemblée.

Politique foncière

Le programme lié à l'acquisition des parcelles de l'indivision François BOLEIS étant soldé, il convient de limiter le recours à ce dispositif à l'habituelle AP/CP prudentielle que nous prenons pour saisir les opportunités foncières correspondant à nos projets.

Prog. 51 - Chap. 21 Politique foncière	Crédits de paiement		
	2013		2014
	700 000	350 000	350 000

Equipements publics

Comme nous l'avions annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, le programme de voirie est actualisé ainsi pour prendre en compte l'ensemble des contraintes de sécurité routière afférentes aux différents projets :

Voirie P52 - Chap. 23	Crédits de paiement				
	2012		2013	2014	2015
	AP	839 329	213 834.67	312 094.33	228 500

Il en va de même pour celui de l'aménagement du centre-bourg, que nous avons affiné lors du débat d'orientations budgétaires et qui se traduit par une nette moins-value en termes de participation d'équilibre puisque, au lieu d'engager une dépense de 127 KE, nous enregistrerons une recette de 150 KE correspondant à un pré-solde d'opération. Il est également prévu d'étendre les engagements à l'année 2015 puisque les crédits ne seront pas tous réalisés en 2014, notamment en raison des travaux d'espaces verts (plantations en fin d'année, etc.) et du décalage constant des paiements de l'enfouissement des réseaux et de l'éclairage public.

Aménagement du centre-bourg P54 – Chap. 23	Crédits de paiement				
	2011		2012	2013	2014
	AP	3 342 941.59	1 030 776.80	912 780.15	726 015.73
Eadm	1 400 000	700 000	700 000	-	584 991.68 €
					88 377.23

Par ailleurs, le programme de la salle de sports Didier Couteller intègre les plus-values résultant des relances de la consultation des marchés (+20 KE pour les équipements sportifs et +5KE pour la peinture), des avenants s'élevant à +13,5 KE (0.58% du montant de l'opération), une révision augmentée de +12.4 KE et un report de crédits de 2012 sur 2013 :

Salle D. Couteller P122 - Chap. 23	Crédits de paiement		
	2011		2012
	AP	2 332 260.81	125 852.09
		1 735 038.06	471 370.66

Enfin, le programme de l'église se solde en 2013 par des reports de 2012, ce qui implique la clôture de cette opération.

Développement

Le programme de Park Nevez est globalement maintenu en l'état :

Prog. 123 - Chap. 23 Zac Park Nevez	Crédits de paiement		
	2012		2013
	212 000	128 582.44	81 417.56

Enfin, il est proposé d'approuver le fonds de concours de 400 000 € (normalement 420 KE) en provenance de l'opération de la Zac des Jardins du Moustoir, qui permet ainsi de financer le coût des équipements liés à l'arrivée de population nouvelle, et de 150 000 € (normalement 198 KE) en provenance de l'opération de la Zac de l'Hermine II qui sera bientôt clôturée.

Annexe : Budget primitif 2013 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques :

Le budget est présenté de manière globale aux élus avant d'entrer dans le détail des pièces annexes. A cette occasion, Jean Yves LE MOIGNO précise que le budget s'inscrit globalement dans la lignée du budget 2012. De manière générale, il souligne la disparité de recettes importante sur l'agglomération en rappelant que la commune de Plescop bénéficie de 190 KE env. en retour de dotation communautaire quand la commune de Theix perçoit près de 2.1 M€ soit 11 fois plus. Cyril JAN se demande alors pourquoi la commune est entrée dans Vannes agglo. Jean Yves LE MOIGNO et Christian GASNIER rappelle que c'était

une obligation mais que ce n'est pas une raison pour ne pas corriger les disparités. Jean Yves LE MOIGNO relève que des ajustements sont intervenus mais qu'ils restent insuffisants et Christian GASNIER indique que le changement de règle est souhaitable même s'il est évidemment compliqué avec de tels écarts. Il considère que celui-ci pourrait intervenir en soutenant mieux le financement des équipements publics liés à l'arrivée d'une population nouvelle imposée aux communes. Bernard DANET abonde et estime que c'est justement la raison d'être de l'intercommunalité.

Par la suite, Jean Yves LE MOIGNO présente de manière plus détaillée l'évolution des différentes sections.

En dépenses de fonctionnement

Jean Yves LE MOIGNO relève qu'elles se situent globalement dans les mêmes bases qu'en 2012, hors marges prudentielles. Il indique par ailleurs que le budget pourrait connaître des mesures d'ajustement en tant que de besoin par des décisions modificatives mais que, généralement, l'exécution reste fidèle aux estimations.

Ce secteur ne fait pas l'objet d'autres observations particulières.

En recettes de fonctionnement

Jean Yves LE MOIGNO indique que les taux d'imposition sont maintenus et que, en conséquence, le rendement du produit fiscal est lié à la revalorisation générale des bases par l'Etat, comme chaque année, et la variation de la population. Il rappelle par ailleurs la baisse importante des dotations de l'Etat. Globalement, il considère que l'épargne attendue de 661 KE est appréciable et qu'elle devrait pouvoir progresser comme chaque année. Il faut donc rester vigilant pour la développer.

Ce secteur ne fait pas l'objet d'autres observations particulières.

En dépenses d'investissement

Jean Yves LE MOIGNO détaille les grandes masses d'investissement en notant la bonne surprise s'agissant des participations de la commune aux travaux du centre-bourg : au lieu de verser une participation d'équilibre de 127KE à EADM, société d'économie mixte du département du Morbihan, elle percevra un retour budgétaire à hauteur de 150 KE à titre prudentiel mais qui pourrait atteindre 198KE.

Arnaud LE BOULAIRE relève que les travaux de la maison de l'enfance s'élèveraient à 115 KE alors qu'il se souvient plutôt de montant situés entre 70 à 80 KE. Il lui est répondu que les travaux comprennent une tranche ferme de l'ordre de 59 KE et une conditionnelle de l'ordre de 50 KE, auxquels s'ajoute de la maîtrise d'œuvre. Il est possible qu'il ait retenu la partie ferme augmentée de la maîtrise d'œuvre, étant précisé que ce dossier n'a pas encore avancé dans sa phase opérationnelle.

En recettes d'investissement

Jean Yves LE MOIGNO note que les recettes, notamment la taxe d'aménagement, sont évaluées de manière prudentielle ; il indique que le versement plus rapide du FCTVA permet également de mieux gérer la trésorerie.

Ce secteur ne fait pas l'objet d'autres observations particulières.

Lors de l'examen des ratios légaux, il est précisé que les frais de personnel sont difficilement comparables avec ceux de la strate puisque la commune réalise beaucoup d'activités en régie (assainissement, espace verts) et mène toute la politique familiale liée à l'enfance (multiaccueil) plutôt que de la confier au CCAS. Il faudrait comparer tous les budgets consolidés pour effectuer une comparaison fiable. Cela explique au demeurant, comme Cyril JAN le note, que la subvention d'équilibre au CCAS est moins importante puisque toutes les dépenses sont supportées directement par le budget communal.

Enfin, au sujet de la dette, Jean Yves LE MOIGNO estime que la commune dispose d'une marge appréciable puisqu'elle se situe à 226 €/habitant, et qu'elle pourrait donc monter jusqu'à 300 ou 350 €/habitant sans que cela pose problème.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;
- approuver les mouvements des fonds de concours précités ;
- voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune 2013 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-25. Finances – Budget primitif 2013 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2013 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2013
011 Achats et variations de stocks	116 363,00
60 Achats et variations de stocks	32 980,00
61 Services extérieurs	70 538,00
62 Autres services extérieurs	12 495,00
63 Impôts et taxes	350,00
012 Charges de personnel	120 431,00
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00
66 Charges financières	7 700,00
67 Charges exceptionnelles	127 400,00
042 Opérations d'ordre entre sections	129 000,00
014 Atténuation de produits	29 000,00
023 Virement à la section d'investissement	9 799,00
Total dépenses	540 693,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2013
70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	367 693,00
042 Opérations d'ordre entre sections	173 000,00
Total recettes	540 693,00

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2013
16 Remboursement d'emprunts	56 000,00
20 Immobilisations incorporelles	1 900,00
21 Immobilisations corporelles	1 056,00
23 Immobilisations en cours	407 324,17
040 Opérations d'ordre entre sections	173 000,00
020 Dépenses imprévues invest	10 000,00
001 Résultat antérieur reporté	22 880,86
Total dépenses	672 161,03

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2013
10 Dotations, fonds divers réserves	440 306,19
13 Subventions d'investissement	167 421,39
040 Opérations d'ordre entre sections	129 000,00
021 Virement de la section d'exploitation	9 799,00
Total recettes	746 526,58

Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc.

Par ailleurs, de la même façon que pour le budget principal, il convient de rappeler l'actualisation dont doit faire l'objet l'autorisation de programme/credit de paiement, qui intègre la moins-value du marché par rapport aux estimations initiales (-23.80 KE) et la plus-value liée à des opérations connexes aux travaux s'assainissement imputés à tort initialement aux travaux de voirie (+65.35 KE).

EU Centre-bourg P11 - Chap. 23	Crédits de paiement				
	2011	2012	2013	2014	2015
AP	1 043 194.52	117 344.52	542 200	322 100	31 850
					29 700

Annexe : Budget annexe 2013 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

Principales remarques :

Christian GASNIER considère qu'il s'agit d'un service public bien géré, ce qui démontre que cela est possible. Il n'est plus déficitaire comme il l'était voilà quelques années quand la Saur le gérait et permet au contraire de dégager de la trésorerie utile pour éviter les emprunts. Il note avec Jean Yves LE MOIGNO que la dette est très faible, et devrait encore diminuer à l'horizon 2019/2020, échéance à laquelle les travaux d'extension de la station d'épuration pourraient avoir lieu.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;
- voter par chapitre et par nature et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2013 ;
- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-26. Finances – Budget primitif 2013 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2013 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
011	Achats et variations de stocks	284 055,00
65	Autres Charges de gestion courante	300,00
66	Charges financières	15 634,98
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 542 510,00
023	Virement à la section d'investissement	227 219,30
Total dépenses		4 070 719,28

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2013
70	Produits des services	337 005,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 690 433,13
002	Excédent de fonctionnement reporté	43 281,15
Total recettes		4 070 719,28

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2013
16	Remboursement d'emprunts	56 700,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 690 433,13
001	Déficit reporté	152 606,43
Total dépenses		3 899 739,56

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2013
10	Dotation et réserve	152 606,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 542 510,00
023	Virement de la section de fonctionnement	227 219,30
Total recettes		3 922 335,73

Annexe : Budget annexe 2013

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre et par nature le budget primitif annexe économique 2013 ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-27. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2013

Concernés, Paul MAHEU, Gilles LE CALLONNEC, Arnaud LE BOULAIRE et Jean Claude GUILLEMOT, responsables associatifs, ne participent ni aux débats ni au vote.

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, les commissions concernées se sont réunies pour examiner les demandes de subventions émanant des organismes publics ou privés, de Plescop ou de l'extérieur. Les propositions suivantes ont été retenues :

6574	Allocations et participations	269 686,10
6574	<u>Allocations fr scolaires</u>	
	Ste Anne (enfants : 217*44.30 €)	9 613,10
	Convention OGEC	136 505,00
	<u>Ecoles</u>	
	<i>Dotation par élève</i>	
	Ecole Cadou (20 € * 179)	3 580,00
	Ecole Dolto (20 € * 111)	2 220,00
	Ecole Sainte Anne maternelle (20 € * 91)	1 820,00
	Ecole Ste Anne primaire (20 € * 126)	2 520,00
	<i>Dotation par équivalent classe</i>	
	Ecole Cadou (830 € * 7.16)	5 943,00
	Ecole Dolto (830 € * 4.44)	3 685,00
	Ecole Sainte Anne maternelle (830 € * 3.64)	3 021,00
	Ecole Sainte Anne primaire (830 € * 5.04)	4 183,00
	<u>Ecoles extérieures (44.30 €)</u>	
	<u>Ecole de Vannes</u>	
	Ecole Saint Guen (1)	44,30
	Ecole Saint Patern (2)	88,60
	Ecole du Sacré Cœur (13)	575,90
	Ecole Nicolazic (5)	221,50
	Ecole Sainte Marie (2)	88,60
	Ecole Rohan (3)	132,90
	Ecole Calmette (1)	44,30
	Ecole LA Madeleine (1)	44,30
	Ecole Jacques Prévert (2)	88,60
	Ecole Kerniol (2)	88,60
	Ecole Jean Moulin (1)	44,30
	Ecole Pierre René Rogue (2)	88,60
	Ecole Saint Jéhanne d'Arc (2)	88,60
	Ecole Sévigné (1)	44,30
	Ecole Sainte Bernadette (1)	44,30
	<u>Ecole de Séné</u>	
	Ecole Claude Aveline (1)	44,30
	<u>Associations de Plescop</u>	
	<u>Associations culturelles et actions de communication</u>	
	Amis de Notre Dame de Lézurgan	100,00
	Amis de la Chapelle Saint Hamon	267,00
	Art Floral	267,00
	Chorale Harmonie	267,00
	Danse et Culture bretonne	267,00
	Jazz O'Camélias	192,00
	Partenariat Jazz O'Camélias (Jazz in Plescop)	5 100,00
	Pétra Neue (Roué Waroch)	3 670,00
	Pétra Neue (Apéro bourg)	300,00
	Pétra Neue (Fête musique)	3 700,00
	Petra Neue (Partenariat)	6 660,00
	Plescophonie (enfants mineurs)	16 192,00
	Plescophonie (jeunes)	364,00
	Plescophonie (orchestre)	672,00
	Plescop-Nisipari	267,00
	Plescop-Nisipari (Echanges jumelage)	1 000,00
	Scrabble and co	267,00
	Théâtre à Plescop	360,00
	Partenariat Théâtre (250 € par accueil et 4 accueils maximum/an)	1 000,00
	Familles rurales	5 011,00
	Potart	267,00
	<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
	Agriculture et vie rurale	112,00
	Unions des commerçants, prof. libérale	359,00
	Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide Etat - Guide des commerçants)	1 363,00
	Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide commune - Guide des commerçants)	2 000,00
	Association de Kerfontaine	93,00
	Les amis de la Balade de Moulin L'Eveque	158,00
	Pêche et Activités de plein air	161,00
	<u>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</u>	

Amicale laïque	410,00
APEL école Sainte Anne	336,00
Participation action Prévention routière	94,00
<u>Associations sociales</u>	
Club du Bon temps	350,00
Nouvel Horizon	170,00
Le don du sang bénévole du canton de Grandchamp	250,00
Pompiers 2 mains	200,00
Courir, marcher pour donner	200,00
<u>Associations sportives</u>	
Basket ball	2 774,00
Boules Bretonnes	293,00
Form et Fitness	272,00
Savate Boxe Française	900,00
Savate Boxe Française (Déplacement Hors Département)	1 086,00
Cima	95,00
Cima (Déplacement Hors Département)	120,00
Amicale Cyclo Plescopaise	567,00
Amicale Cyclo Plescopaise (Organisation randonnée Cyclos)	390,00
Coureurs à pieds	1 170,00
ESP Omnisports	148,00
ESP Omnisports (Actions de formation)	800,00
Football	3 867,00
Football (Déplacement Région)	1 470,00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 015,00
Handball (forfait)	5 504,00
Handball (projet année 2013)	2 500,00
Handball (Déplacement Région)	5 145,00
Judo Club Plescop ESP	549,00
Pétanque loisirs	485,00
Tennis de Table	1 069,00
Tennis de Table (Déplacement hors Département)	1 311,00
Tennis de Table (Championnat 56)	390,00
Plescop Meucon Tennis	1 569,00
Fudo Shin (karaté)	1 013,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Amicale du personnel (P) (pour 2013 un complément de 44,95 €)	160,00
CUEC	267,00
CUEC (Aide à la formation moniteurs jeunes)	150,00
CUEC (forfait frais de déplacement)	260,00
Association Boullig Ruz	100,00
Art des Mains, Détente et Relaxation	267,00
Eveil pour deux mains	200,00
Au bonheur des mains	200,00
<u>Associations extérieures</u>	
<u>Associations sociales</u>	
Adapei du Morbihan Les Papillons Blancs	50,00
Adavi 56	50,00
Arc en ciel	50,00
Echange et partage deuil	100,00
Enfants familles d'adoption	50,00
Faire face ensemble	50,00
Les Paralysés de France	50,00
Les pupilles des sapeurs pompiers français	50,00
Les Restaurants du Cœur Les relais du Cœur	100,00
MAS de Sarzeau (Adult.Handic.)	50,00
Sauvegarde 56	100,00
Secours Catholique déléguation du morbihan	50,00
Secours Populaire Français	50,00
Traumatisés crâniens du Morbihan (association des familles de)	50,00
Treffuté	50,00
Veufs et veuves du Morbihan (association départementale)	50,00
Vie libre	50,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
G.V.A	131,00
<u>Associations de protection de l'environnement</u>	
Eaux et rivières	186,00
La Gaulle Vannetaise	162,00
<u>Associations sportives</u>	
Entente morbihanaise (P)	734,00
Association sportive du Collège (Démarrage)	200,00
Association sportive du Collège (Fonctionnement)	200,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Unacita+ancien combattant	380,00
Unacita : organisation assemblée départementale	350,00
Radio Bro Gwened	100,00
Ofis de la langue bretonne	600,00
Ubapar	158,00
Danse et Country (antenne Plescop)	267,00
Roz Avel (antenne Plescop)	150,00
<u>Autres</u>	
SNSM Golfe du Morbihan	50,00
Ar redadeg	204,00
Action de solidarité	1 000,00
<u>Partenariat jeunes</u>	
Enveloppe	400,00

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions « Culture et animation » et « Communication » du 27 février, « Développement sportif » du 28 février, « Action sociale et solidarité » du 12 mars, « Enfance, jeunesse et éducation » du 13 mars, « Finances » et « Environnement, urbanisme et développement » du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-28. Personnel – Finances – Emplois d'avenir – Création de trois postes

Le maire lit et développe le rapport suivant :

I. Présentation générale du dispositif

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion à destination des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre un jeune, un employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

A. Bénéficiaires : Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes :

Dans le département

- âgés de 16 ans au moins et de 25 ans au plus ;
- sans diplôme ni qualification, sortis de formations initiale **ou** qualifiés de niveau V (BEP/CAP) connaissant de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, malgré un premier soutien des pouvoirs publics (période de 6 mois de recherche d'emploi dans les 12 derniers mois, etc.).

B. Dérogation : Sont susceptibles de bénéficier d'une dérogation :

- les jeunes reconnus travailleurs handicapés dont la limite d'âge est portée de 25 à 30 ans ;
- les jeunes possédant un niveau supérieur au niveau Bac qui répondent aux critères cumulatifs suivants :
 - avoir connu une période de recherche d'emploi d'au moins 1 an dans les 18 derniers mois,
 - résider en zones urbaines sensibles Zus (Kercado/Ménimur), en zones de revitalisations rurales (Trinité Porhoët), dans un département d'outre-mer, etc.

C. Mise en place : *Grosso modo*, la mise en place de ce type de contrat doit logiquement s'inscrire dans le processus suivant :

- **la définition des secteurs prioritaires d'intervention :** il ne s'agit pas de créer des emplois d'avenir pour le principe mais de répondre à cette occasion à un besoin clairement perçu ou à confirmer dans un avenir proche ; il convient de bien déterminer ces secteurs à l'aune de nos besoins mais aussi des caractéristiques de ce contrat (éligibilité restreinte) ;
- **le choix du nombre de contrats :** si la collectivité bénéficie d'une aide de l'Etat, il ne s'agit nullement d'un acte d'altruisme de sa part mais de la mise en œuvre d'une politique publique sectorielle et transitoire de lutte contre le chômage de masse, et celui des jeunes en particulier. Dans ce contexte, il convient de bien intégrer l'idée que ces aides sont périssables et qu'un emploi d'avenir constitue un emploi à venir, avec ses coûts directs supportés exclusivement par la collectivité, soit environ 29 KE par agent ;
- **l'avis du comité technique paritaire :** ce dernier s'est prononcé favorablement sur le dispositif (nombre, secteurs retenus, etc.) ;
- **la délibération globale du Conseil municipal :** il appartient au Conseil municipal de décider du nombre et des secteurs retenus pour la mise en place de ce dispositif de soutien à l'emploi des jeunes ;
- **la phase de recrutement :** celle-ci est déterminante car nous devons concilier les objectifs politiques de ce type de contrat (donner une chance aux jeunes les plus défavorisés) avec la nécessité de disposer de ressources efficientes dans la collectivité (recruter les agents les plus compétents).
- **la signature du contrat :** l'emploi d'avenir est un contrat de droit privé conclu pour une durée déterminée de 3 ans et il est dénonçable à chaque échéance annuelle par l'employé ou l'employeur s'il justifie d'une cause réelle et sérieuse. Le temps de travail oscille entre un minimum (exceptionnel et avec l'accord du jeune), 17h30/35°, et un maximum (prioritairement), 35/35° par semaine.

- **la mise en place d'un dispositif d'accompagnement :** l'emploi d'avenir est suivi par le référent mission locale et un tuteur choisi parmi les responsables de la structure employeuse (responsables de service ou de pôle). Ces personnes doivent se réunir régulièrement pour évaluer le degré d'intégration du jeune dans la collectivité. L'aspect formation en particulier sera examiné de près avec la direction.

D. Aide financière : La commune bénéficie d'une participation de l'Etat :

- 75% du Smic brut, s'il appartient au secteur non marchand, public ou associatif (soit 1.069,25 € pour un temps plein)
- exonération de la part patronale de cotisations et contributions de sécurité sociale sur les salaires versés (dans la limite du SMIC), due au titre des assurances sociales et des allocations familiales. Il donne également lieu à exonération de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et des participations dues au titre de l'effort de construction.

II. Propositions

A. L'analyse des besoins : Après une analyse fine des besoins actuels et futurs des différents services au regard de leur possible évolution, il apparaît que ce dispositif présente un intérêt dans les secteurs suivants :

- **Le pôle Accueil/Secrétariat du service technique :** La situation de tension permanente actuelle nécessiterait un agent d'accueil et de secrétariat particulier du service technique. Celui-ci pourrait en outre décharger l'accueil d'un certain nombre de ses activités (gestion des salles, etc.) et, par ricochet, l'accueil social.
- **Le pôle Espaces verts/Voirie :** il s'agit du pôle qui rencontre la plus forte accélération de sa charge de travail compte tenu du développement communal qui induit la création de nombreuses infrastructures (espaces verts, voies, sentiers, etc.) nécessitant un suivi quotidien pour des raisons de sécurité et d'image de la commune.
- **Le service médiathèque** connaît un accroissement de ses tâches, notamment en raison de son succès auprès du public et des écoles qui sollicitent très souvent sa visite. Par ailleurs, il participe de plus en plus régulièrement à l'animation de la vie communale par les manifestations plus ou moins importantes qu'il organise. Enfin, il fonctionne en binôme (2 professionnels), ce qui rend sa gestion très complexe en cas d'absence inopinée. Le besoin d'un agent est ici clairement avéré et correspond par ailleurs aux engagements de développement que nous avions pris lors de notre demande de participation financière formulée auprès de la Drac (Direction régionale des affaires culturelles).

B. La réponse proposée : Au regard de cette analyse du développement prévisible des services, sans ignorer les autres besoins réels existants, mais en essayant d'y répondre dans la mesure de nos moyens, il est proposé de créer trois emplois à temps plein dans les conditions suivantes :

Un emploi de secrétaire technique au pôle secrétariat de direction du service technique

Mission principale

- Assurer un accueil physique et téléphonique du service technique, ainsi que la gestion administrative de dossiers du directeur du service technique

Principales activités

- Accueil physique et téléphonique, orientation et renseignement du public sur les sujets d'ordre technique, y compris en soutien ponctuel de l'accueil général de la mairie (dont permanence du samedi matin)
- Secrétariat courant des dossiers techniques (ouverture de dossiers, correspondance courante, traitement DICT, arrêtés, autorisation de voirie, classement, archivages, etc.)
- Gestion du planning des équipements communaux et des locations des salles et matériels (en relation avec l'accueil)
- Interface administrative avec les responsables de pôles (commandes, prêts et réservations de matériels, etc.)
- Distribution des convocations du conseil municipal et envoi de documents en préfecture

Objectif de professionnalisation et d'acquisition des compétences

- A l'issue des trois années de suivi (réunion de tutorat hebdomadaire) et de formation (plan de formation élaboré en fonction des compétences de l'agent recruté), l'agent devra, en sus des compétences de base,
 - être autonome dans ses tâches ;
 - rédiger des courriers techniques et/ou complexes ;
 - élaborer et suivre des plannings organisationnels ou opérationnels de la direction et utiliser les outils bureautiques pour ce faire.

Un emploi d'agent technique au pôle voirie/espaces verts

Mission principale

- Assurer l'entretien et la mise en valeur du patrimoine naturel et des infrastructures communales

Principales activités

- Entretien et nettoyage courant de la voirie communale, y compris les cheminements doux et leurs abords (sécurité, désherbage sans produits phytosanitaires, accompagnement de la balayeuse, etc.)
- Suivi régulier du patrimoine arboré (plantations, taille des jeunes sujets, élagage, tuteurage, enlèvement du lierre, mesures de sécurité curatives et préventives)
- Travaux divers d'entretien et de nettoyage des espaces verts et de la voirie communale

Objectif de professionnalisation et d'acquisition des compétences

- A l'issue des trois années de suivi (réunion de tutorat hebdomadaire) et de formation (plan de formation élaboré en fonction des compétences de l'agent recruté), l'agent devra, en sus des compétences de base,
 - être autonome dans ses tâches ;
 - identifier ou prévenir les désordres sur la voirie communale et proposer un programme d'intervention // ou // identifier ou prévenir les désordres sur le patrimoine arboré et proposer un programme d'intervention.

Un emploi d'agent de médiation

Mission principale

- Sous l'autorité de la directrice de la médiathèque, accueil et animation du public de la médiathèque

Principales activités

- Accueil et animation des groupes participants aux activités réalisées à la médiathèque (enfants, élèves, assistantes maternelles, participants aux autres manifestations culturelles, etc.)
- Interventions dans les structures communales en lien avec la médiathèque
- Animation du pôle multimédia
- Participation à la bibliothéconomie (équipements, classement et rangement, entretien des documents)

Objectif de professionnalisation et d'acquisition des compétences

- A l'issue des trois années de suivi (réunion de tutorat hebdomadaire) et de formation (plan de formation élaboré en fonction des compétences de l'agent recruté), l'agent devra, en sus des compétences de base,
 - être autonome dans ses tâches ;
 - maîtriser les connaissances simples de la bibliothéconomie.

Principales remarques :

Cyril JAN note qu'un poste de secrétaire technique va être créé et s'interroge sur son devenir si le développement communal ralenti. Christian GASNIER estime que le directeur du service technique a énormément de travail compte tenu de la masse des activités qu'il gère, et gérera encore, et qu'il a impérativement besoin d'un soutien administratif. Le maire abonde dans ce sens. Aussi, Cyril JAN se demande alors si l'agent ne devrait pas lui être intégralement dédié pour le soulager. Christian GASNIER préfère la solution retenue qui permet de la mutualisation de moyen et d'aider les collègues en cas de besoin.

Par la suite, Raymonde BUTTERWORTH précise à Cyril JAN que l'emploi de médiateur ne vise pas à élargir les temps d'ouverture de la médiathèque mais à accueillir notamment les élèves des écoles et du collège qui ne peuvent l'être actuellement. Elle ajoute qu'il est en outre difficile de travailler avec seulement 2 personnes dans cette structure.

Jean Claude GUILLEMOT se demande quelles sont les obligations de la commune en matière de recrutement de personnes handicapées. Raymonde BUTTERWORTH lui précise que ce sont les mêmes que dans toute organisation. Puis il est indiqué à Cyril JAN que la commune verse 11 KE env. au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Le maire complète en précisant que cela suppose que des personnes handicapées postulent et qu'il est difficile d'imposer une discrimination positive.

Arnaud LE BOULAIRE se pose la question de la responsabilité de la commune dans l'hypothèse du recrutement d'un jeune de 16 ans éligible au dispositif. Christian GASNIER estime que cela peut effectivement poser un vrai problème mais qu'il existe des restrictions sur l'étendue des activités. Raymonde BUTTERWORTH ajoute que les responsables de service se montrent d'ordinaire vigilants mais que, en tout état de cause, le profil des publics recrutés actuellement correspond plus à des jeunes de 20 ans qui cherchent à se réorienter, ce qu'Arnaud LE BOULAIRE approuve.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- approuver la création des différents emplois d'avenir à temps plein ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents, en particulier la convention tripartite, le contrat de travail et les divers autres engagements liés au dispositif.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-29. Sport – Travaux d'éclairage de l'aire du terrain d'entraînement de Leslégot – Demande de subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

L'éclairage du terrain d'entraînement de football de Leslégot, réalisé en 1981, n'était plus aux normes et avait en conséquence fait l'objet de travaux de rénovation lors d'une première tranche réalisée en 2005. En 2007, nous avions par ailleurs mis en place un éclairage en partie haute du second terrain de Leslégot, afin d'optimiser son utilisation pour les entraînements des jeunes (féminines et masculins). Pour cette année, il est envisagé d'installer 4 nouveaux projecteurs pour achever la mise au norme de l'éclairage de ce terrain.

Mais avant cela, il conviendrait d'obtenir le bénéfice du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) géré par la fédération française de football (FFF) et dont les caractéristiques sont les suivantes :

I. NATURE DU F.A.F.A : Le fonds d'aide au football amateur est une aide financière issue de la contribution économique du Football professionnel et destinée à promouvoir des investissements légers indispensables au développement du football amateur. Ce fonds est équitablement réparti dans les ligues et les districts.

II. BENEFICIAIRES DU F.A.F.A : Tous les clubs amateurs affiliés à la FFF :

- soit par une attribution directe ;
- soit indirectement par une participation financière du F.A.F.A à la réalisation d'un projet dédié aux licenciés dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale.

III. ACTION ELIGIBLE AU F.A.F.A : Elle doit viser une amélioration de l'accueil et de la sécurité des licenciés afin de favoriser leur fidélisation. Elle peut consister en la création, la réhabilitation, l'aménagement ou la mise aux normes d'installations.

IV. MONTANT DU F.A.F.A : Le montant de l'aide sollicitée varie entre 10% et 20% du montant HT de la dépense et sans pouvoir excéder 10 000 €.

Principales remarques :

Le maire et Raymonde BUTTERWORTH considèrent que le coût est élevé.

Jean Claude GUILLEMOT souligne le fait que le football ne bénéficie pas d'équipements aussi importants que les autres associations en salle.

Jean Yves LE MOIGNO constate que le coût est effectivement élevé mais que ce sont malheureusement les prix ; il estime que l'on peut tout à fait voter contre ce bordereau si l'on considère qu'il est trop élevé pour les 300 licenciés du football comprenant des femmes et beaucoup de jeunes.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :

- approuver le projet de mise aux normes complémentaire de l'éclairage du terrain d'entraînement de Leslégot pour un montant estimé à 22 946 € HT ;
- solliciter le bénéfice du fonds d'aide au football amateur auprès de la Fédération française de football, ou de toute entité pouvant se substituer à elle, à hauteur de 20% du montant total des travaux précités ;
- approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
<i>Mise aux normes</i>	<i>22 946,00</i>	<i>Subvention F.A.F.A</i>	<i>4 589,20</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>18 356,80</i>
<i>Total</i>	<i>22 946,00</i>	<i>Total</i>	<i>22 946,00</i>

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 28 mars 2013

13-30. Urbanisme – Environnement – Avis sur la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

La Bretagne, par son dynamisme et son attractivité, est confrontée à une pression foncière croissante sur l'ensemble de son territoire et fait face à un phénomène de consommation de l'espace agricole et naturel important, avec un rythme d'évolution supérieur à la moyenne nationale.

Ce constat partagé d'une consommation d'espace excessive en Bretagne a conduit l'État et les acteurs de l'aménagement à se mobiliser dans une démarche volontaire et collective afin de changer les pratiques et mettre en place une culture de la sobriété foncière.

La « charte foncière » est le résultat concret de cette démarche et se veut un outil ambitieux pour un développement équilibré, garantissant l'attractivité de la Bretagne, entre préservation du foncier agricole, des ressources naturelles et du climat et prise en compte des besoins (habitat, activité économique, infrastructures...).

Son contenu a été élaboré à partir des travaux issus de trois ateliers thématiques explorant les leviers d'action d'une gestion économe du foncier (contenu des documents de planification, des outils fonciers et des nouvelles formes urbaines ; articulation entre les différents documents de planification et de programmation ; observation foncière).

Ce travail partenarial a permis de déterminer 5 volets d'action, ciblés sur la maîtrise de l'urbanisation et déclinés en engagements qui seront portés par les signataires de la charte :

- **Volet 1 :** Adopter une approche de la sobriété foncière dans les documents de planification
- **Volet 2 :** Mobiliser toutes les possibilités d'économie d'espace lors de l'ouverture du foncier à l'urbanisation
- **Volet 3 :** Renforcer l'articulation entre les différents documents de planification et de programmation
- **Volet 4 :** Mettre en place un système partagé d'observation de la consommation foncière
- **Volet 5 :** Diffuser une culture de la sobriété foncière

Avec cette charte foncière, l'Etat souhaite favoriser une dynamique auprès des acteurs de l'aménagement en Bretagne qui, en se l'appropriant, contribueront à faire évoluer les pratiques.

Bien que Vannes agglo ait déjà émis un avis sur la question, le préfet de Région a néanmoins souhaité solliciter l'avis particulier des communes pour s'assurer de leur adhésion à cette démarche.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes bien évidemment favorables à un principe général que nous mettons en œuvre depuis 1989, soit près de 25 ans avant cette charte. Pour autant, tirant les leçons de notre expérience, il nous apparaît utile d'apporter quelques précisions ou développements dans cette charte :

- **Volet 1 :** Il engage les communes à définir un projet de territoire réaliste ce qui, à notre sens, constitue le socle d'une politique foncière volontariste. Toutefois, élaborer un projet de territoire ne s'organise pas uniquement sur des projections INSEE, souvent imprécises, mais également sur les capacités du milieu récepteur. Cet aspect nous semble devoir être mieux pris en compte.
- **Volet 2 :** Cette mobilisation est effectivement importante mais nous savons qu'elle doit s'accompagner d'un souci d'aménité urbaine dans l'approche de l'urbanisme. C'est dans ce sens que nous travaillons dans le projet Park Nevez, en recourant notamment aux compétences d'un sociologue. La densification et la recherche d'économie de foncier ne doit pas aboutir à la simplification paysagère et architecturale des projets urbains, quels qu'ils soient ; elle doit favoriser la rencontre, l'échange, dans le respect de l'intimité ; ces exigences supposent donc une assise foncière suffisante.
- **Volet 3 :** Cette articulation se trouverait renforcée si des projets de territoire étaient mieux définis au préalable, afin d'éviter des développements au coup par coup. Cet aspect mériterait d'être appuyé.
- **Volet 4 :** Il engage les collectivités signataires à évaluer de façon annuelle le respect de l'objectif de consommation foncière. A notre sens, il serait plus approprié, comme nous le faisons aujourd'hui sur la politique du logement, de proposer une évaluation triennale en adéquation avec les délais en matière d'urbanisme. Ainsi, nous aurions trois évaluations sur la durée de vie d'un document d'urbanisme ce qui est amplement suffisant pour apprécier la pertinence d'une politique et en tirer des vraies conclusions. Il ne faut en effet pas confondre la culture anglo-saxonne du « reporting » avec la nécessité d'une vraie et

nécessaire évaluation des politiques publiques. Il faut donc se dégager de l'instant pour se projeter dans le temps.

- **Volet 5 :** Globalement, le CNFPT répond aujourd'hui à ces attentes concernant les agents en charge de ces problématiques. Par contre, il convient de faire un effort supplémentaire d'accompagnement pour les élus qui ont encore des difficultés à se saisir des questions urbaines. A ce titre, le partenariat entre Vannes Agglo et la MAB (Maison de l'Architecture de Bretagne) est une initiative intéressante mais où trop souvent se retrouvent les personnes déjà initiées. Le catalogue de formation des nouveaux élus devrait donc mieux appréhender cette question en déclinant les problématiques de développement communal en modules indissociables et cohérents.

Enfin, cette charte n'aborde pas certains éléments de fond. En effet, l'importance de mener une politique foncière à court, moyen et long terme n'est absolument pas développée. Elle constitue pourtant la pierre angulaire d'un développement urbain maîtrisé et soucieux de la consommation foncière. Cette politique foncière peut ensuite se décliner en opération publique d'aménagement où la question de la densité peut être approfondie et mieux maîtrisée.

Annexe : Projet de charte

Principales remarques :

Christian GASNIER précise à Raymonde BUTTERWORTH que le concept «d'aménité urbaine» correspond à l'ensemble des volets du développement qui contribuent au sentiment de bien-être et de qualité de vie.

Jean Claude GUILLEMOT se demande par la suite si la réflexion ne devrait pas dépasser le seul cadre communal. Christian GASNIER approuve en précisant qu'il s'agit là de se prononcer uniquement en qualité de commune car l'agglomération a été sollicitée par ailleurs. Mais il estime que c'est effectivement le rôle du Scot que de prendre en compte ces problématiques. Jean Claude GUILLEMOT rebondit et se demande pourquoi ne pas le solliciter. Christian GASNIER approuve cette demande.

Le maire précise que l'objectif de cette charte est d'inciter les collectivités à de bonnes pratiques mais qu'elle n'oblige en rien. Raymonde BUTTERWORTH et Cyril JAN considèrent qu'il s'agit d'une charte de plus mais que cela ne « mange pas de pain ».

Jean Yves LE MOIGNO insiste par la suite sur l'utilité de demander à Vannes agglo de signer la Charte. Le maire rappelle que le président a déjà émis un avis négatif. Après discussion, les conseillers s'accordent sur l'utilité de cette demande étendue à toutes les intercommunalités.

- | |
|--|
| <p>Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 19 mars 2013, le conseil municipal est invité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émettre un avis favorable au projet de charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne dans les conditions précitées ; - demander que soient prises en compte les observations qui accompagnent cet avis ; - demander par ailleurs que les établissements publics de coopération intercommunale se prononcent sur le sujet ; - donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents. |
|--|

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le maire

Nelly FRUCHARD